

Propositions du mouvement FNE au Conseil Régional « Pour un monde vivable »

1- Une Région qui impulse un nouveau modèle de société à travers ses aides et sa commande publique

La crise du Covid-19 qui survient actuellement nous rappelle sévèrement l'interdépendance des trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie. Changer de modèle devient urgent, et ce à l'échelle locale comme planétaire.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU constituent un outil de référence. Sur cette base, **des critères d'évaluation** pourraient être mis en place dans l'ensemble des politiques sectorielles de la région et déclinés :

- **Pour l'ensemble des aides auprès des porteurs de projets publics ou privés,**
- **Au sein de la commande publique**
- **A travers les Contrats Régionaux d'Equilibres Territoriaux.**

Par ailleurs, les **critères d'éco conditionnalités** pourraient être élaborés autour d'axes intégrant la justice sociale, un renouveau économique et la préservation des ressources environnementales. Par exemple :

- **La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources**

La région favoriserait des projets protégeant la ressource en eau, limitant l'étalement urbain, améliorant l'offre de transports non routiers, diminuant les gaz à effet de serre... ;

- **La cohésion sociale la solidarité territoriale et générationnelle**

La région encouragerait les projets et les actions favorisant l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emplois, l'accès aux services publics ;

- **L'épanouissement des êtres humains**

La Région veillerait à l'accès à l'éducation pour tous, à une alimentation saine, à des espaces de nature ;

- **La dynamique de développement en suivant des modes de productions et de consommation responsables**

La Région vérifierait si les initiatives proposées par des porteurs de projets favorisent les circuits courts, une alimentation saine et de qualité ou se font avec des produits éco conçus.

- **La territorialisation des objectifs des schémas régionaux**

La Région vérifierait si l'EPCI dispose ou est en cours de construction d'un SCoT compatible avec le SRADDET ; s'il met en place des Programmes Locaux de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés en vue d'atteindre les objectifs du PRPGD ;

- **Les démarches de démocratie participatives dans les documents de planifications des collectivités.**

La Région s'assurerait que les documents de planification des collectivités ont été construits en associant les citoyens à travers une large consultation publique ;

- **L'adaptation au changement climatique**

La région favorisera l'émergence d'actions pérennes et multifonctionnelles : actions bénéfiques qu'elle que soit l'ampleur des impacts du changement climatique (ainsi il n'y aurait plus de financement pour des stations de montagne de basse altitude ou en des événements « sports mécaniques » en milieux naturels).

2- Une Région qui fait de sa COP d'Avance un moteur de sortie de la crise dans une dynamique économique, sociale et environnementale

La Région a un rôle majeur pour **impulser au sein de la Cop d'avance** de manière prioritaire **des programmes régionaux** liées aux enjeux sanitaires et environnementaux. Il s'agit de transformer des objectifs affichés dans la COP d'Avance en véritable dynamique économique, sociale et environnementale pour être plus résilients.

La crise sanitaire se révèle intimement liée à une crise environnementale plus globale. Les effets de cette crise sur la population démontrent les fortes inégalités en matière de santé au sein des territoires de la Région.

Il apparait indispensable de réviser et renforcer le PRSE, en collaboration avec l'Etat et l'ARS :

- En doublant ses financements ;
- En intégrant de manière plus large les enjeux de zoonose, de lien avec la préservation du vivant et du changement climatique ;
- En le rendant plus participatif.

Par ailleurs, il apparait indispensable de renforcer certains programmes déjà en cours sur les axes suivants :

2.1 Reconquérir la qualité de l'air

- **Avec une politique ambitieuse de transports alternatifs au routier pour :**
 - intensifier et développer l'offre de transport ferroviaire et développer la complémentarité entre le réseau ferroviaire et les autres modes de déplacement (Multimodalité/Pôles d'échanges)
 - développer l'écomobilité dont les mobilités actives (vélo et marche)
 - préserver/requalifier les infrastructures permettant le report modal du transport routier de marchandises vers le rail.
 - contribuer à la mise en œuvre d'un véritable service public de fret ferroviaire
 - concourir au développement d'une offre logistique urbaine
- **Avec des programmes prioritaires visant une neutralité Carbone avant 2050 sur :**
 - L'efficacité et la sobriété énergétiques avec une stratégie volontariste de rénovation énergétique des logements et la mise en place de plans d'actions notamment pour les copropriétés et le parc social ;
 - le développement des énergies renouvelables et notamment la création d'outils de portage de projets associant citoyens et collectivités locales.
- **Avec des projets concrets favorisant l'objectif escale zéro fumée :**
 - Application par anticipation sur le littoral des dispositions Zone ECA ;
 - Electrification de postes à quai des navires de croisières
 - Animation et coordination des parties prenantes du projet « escale zéro fumée »
- **Avec des soutiens aux projets d'urbanisme favorable à la santé et au bien-être pour des aménagements leviers de prévention et de promotion de la santé :**
 - Veiller à naturaliser les villes
 - Réorganiser l'espace pour les mobilités actives et des continuités écologiques

2.2 Préserver le vivant et les ressources et intégrer le changement climatique :

- Viser zéro artificialisation nette du territoire et créer un observatoire de l'artificialisation des sols ;
- Accroître le réseau des espaces naturels (Réserves, parcs naturels) à travers une politique d'acquisition d'espaces naturels en mer et sur terre
- Accompagner le changement de pratiques agricoles pour sortir des pesticides et de l'élevage industriel ;
- Mettre en œuvre des dynamiques territoriales d'économie circulaire ;
- Réorienter le programme SMART Mountain en prenant en compte le changement climatique avec des plans d'adaptation des stations de montagne réalistes et concrets (en priorité celles en-dessous de 1500 m).

2.3 Sensibiliser, former pour un changement de comportement :

- Intégrer dans les apprentissages techniques ou formations continues, notamment dans le bâtiment, l'éco construction, la sobriété énergétique des bâtiments, la gestion des déchets sur un chantier ;
- Intégrer dans les Lycées, des temps de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

3- Une Région qui mobilise autour d'elle l'ensemble des acteurs pour bâtir l'APRES

Chef de file en biodiversité, aménagement du territoire, économie et formation, la Région est au cœur de la société en étant en lien avec les acteurs économiques des territoires, les collectivités et la société civile.

Cette sortie de crise doit être un moment levier pour s'orienter vers un nouveau modèle sociétal. Il s'agit de travailler ensemble pour redonner la priorité au bien être de vivre et de proposer un projet stimulant d'après crise, porteur à la fois d'espoir mais aussi de solutions durables et pérennes.

Des outils concrets et efficaces peuvent se mettre en place pour lancer dès aujourd'hui, de manière participative, une nouvelle démocratie.

Elle pourrait prendre la forme **d'une fabrique régionale de la transition** à l'échelle régionale et des quatre bassins de vie définis dans le SRADDET incluant l'ensemble des parties prenantes et un panel de citoyens.

Cette instance de démocratie participative serait pilotée à l'échelle régionale sur des politiques transversales.

Elle aurait notamment pour objectif le suivi, l'évaluation et l'établissement de propositions de progrès continue sur les schémas régionaux et aides publiques régionales. Cela nécessite une transparence sur l'affectation des budgets et la vérification de la nécessaire opérationnalité des actions dans un temps court. Elle proposerait des critères d'éco conditionnalité des aides dans l'ensemble des politiques publiques régionales.